Case folio FRC 9243

PROCLAMATION
DU CORPS MUNICIPAL.

Du 9 Avril 1791.

CITOYENS,

MIRABEAU fut votre Concitoyen, avant que l'Europe entiere le regardât comme le ſien.

Vous le choiſites pour votre défenſeur : il a été celui des Droits de l'Homme.

La mort vient de l'enlever aux témoignages que vous lui réſerviez d'une reconnoiſſance éclatante : elle ne lui enlevera point les témoignages de vos regrets.

NOUS ORDONNONS qu'en l'honneur & mémoire d'HONORÉ-GABRIEL RIQUETI MIRABEAU l'aîné,

Député d'Aix à l'Aſſemblée Nationale, mort le 2 de ce mois, & qui, ſuivant un Décret de cette Aſſemblée, *a mérité les honneurs qui ſeront décernés par la Nation à la mémoire des Grands Hommes qui ont bien ſervi la Patrie*, tous les Citoyens de cette Ville porteront le deuil pendant trois jours; ſavoir, les 11, 12 & 13 du courant mois d'Avril.

Nous arrêtons en outre, qu'il ſera célébré une Meſſe de *requiem* ledit jour 11 Avril, pour la mort dudit Honoré-Gabriel Riqueti Mirabeau l'ainé.

Fait par Nous Officiers municipaux d'Aix, en la Maiſon Commune, le 9 Avril 1791.

Signés, Emeric-David, *Maire*; Gautier; Guiet; Michel; Baudiſſon; Montagne; Feraud, pere; Goyran; Miollis-Verdollin; Simon; Magnan; Eſpariat, ainé; Thumin, ainé, Officiers municipaux; Bouteille, P. D. L. C.; Panier, S. D. P. D. L. C.

Collationné. *Signé* Arnaud, Sécret. Gref.

A AIX, des Imprimeries de Gibelin-David & Emeric-David, Imprimeurs du Roi & de la Commune. 1791.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

f2